

## Offre de soin de santé au Croisic

### Communiqué de Mme Le Maire du Croisic, Michèle Quillard

Un groupe de travail de quatre personnes a été créé par Mme Le Maire du Croisic (Madame Joelle Meunier, Directrice Générale des Services de la ville, le Docteur Lafraise et deux représentants de l'association « Actions Accès Santé », Monsieur Hucher et le Docteur Roquejoffre).

La lettre de mission de cette commission était d'étudier l'offre de soins du Croisic, les moyens de l'augmenter et de la pérenniser. Il est important de préciser que la finalité du groupe de travail consistait à étudier le besoin en praticiens généralistes, quel que soit le mode d'exercice de leur activité, soit libéral ou salarié. Il ne s'agissait pas de conforter l'un ou l'autre de ces statuts.

En novembre 2023 le collectif s'est positionné pour le recrutement de médecins salariés en vendant à la population cette solution soi-disant miracle et en reprochant à l'équipe municipale l'absence d'installation de médecins libéraux au Croisic. Je dis solution miracle car les choses ne sont pas aussi simples que les instigateurs du collectif ont bien voulu le faire croire à la population. Leur pétition était très claire : « *embauchons des médecins salariés au Croisic* ».

Le collectif se targue d'une analyse très poussée pour la détermination du besoin de médecins salariés au Croisic soit 3,4.

Dans un document transmis par l'association Action Accès Santé (AAS qui s'est substituée au collectif) en date du 6 janvier dernier, il est indiqué que le besoin en médecins généralistes s'élève à 4,2 libéraux. Les représentants de la ville dans le groupe de travail ne disent pas autre chose, comme vous pouvez le voir dans le rapport final, en réduisant à 4 le nombre de médecins souhaités sur la commune. C'est d'ailleurs le nombre de médecins qui exerçaient sur notre commune avant 2021.

La rencontre des membres du groupe de travail avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 21 février 2024 a permis de préciser certains points. L'ARS défend la pratique de la médecine à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui d'une commune. Elle ne peut s'opposer à la création d'un centre de santé municipal mais pense que **créer un centre où exerceraient des salariés, uniquement pour répondre à la pression de la population serait voué à l'échec**. Le préalable à toute décision est de bien définir le besoin en médecins (quel que soit leur statut).

La détermination du besoin de médecins généralistes présentée dans le rapport remis aux élus est issue des données fournies par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), agrégées à la population du territoire de santé comprenant les villes du Croisic et Batz-sur-Mer, pour se conformer aux préconisations de l'ARS.

Selon les tableaux présentés par la CPAM, en 2022, sur les 3 043 Croisicais ayant consulté un médecin généraliste, 14,5 % ont consulté au Croisic, 27 % à Batz-sur-Mer et 42 % à Guérande. La proportion de Croisicais ayant consulté à Guérande peut trouver une explication dans la volonté de la patientèle de suivre leurs médecins traitants qui ont transféré leur activité

sur cette ville en 2021. Il est probable que la réinstallation du Dr Mathivat sur le Croisic ramène sa patientèle sur le territoire de la commune. Il faut donc considérer ces données comme un indicateur ponctuel.

Fin 2023, selon la CPAM, seulement 36 habitants en Affection de Longue Durée (ALD) sont sans médecin traitant.

Considérant la patientèle qui a suivi son médecin sur Guérande (Dr Gautherot) et qui a priori ne doit plus être recensée dans la détermination du besoin local, considérant également que les estimations réalisées ne sont pas issues d'un diagnostic précis réalisé sur notre territoire et s'appuyant sur les données de 2022, **le groupe de travail s'est accordé sur le chiffre de 8 médecins généralistes, tous statuts confondus, sur le secteur de vie-santé de Batz-sur-Mer / Le Croisic.** Ceci, je le rappelle, correspond au nombre de médecins libéraux qui exerçaient sur ce secteur avant 2021.

On est déjà en décalage avec les premières revendications du collectif qui ne raisonnait qu'à l'échelle du Croisic et n'avait comme credo que des médecins salariés. Je peux donc considérer cela comme un succès et sur le nombre et sur le statut des professionnels.

Dans sa « contribution » du 19 mars 2024, **l'association AAS estime que le besoin de médecins généralistes libéraux au Croisic s'élève à 5.** Pour justifier cette inflation dans ce qu'il nomme pompeusement « contribution », le rédacteur se lance dans une démonstration qui s'appuie sur des statistiques nationales et après de complexes tableaux, parvient au résultat de 5 postes.

Or, **cette brillante démonstration est retoquée par la CPAM** (à qui il a bien évidemment transmis son document) qui écrit sans nuance en réponse dans un mail du 17 avril : « *une estimation des besoins basée sur une densité nationale de médecins manque de sens car les territoires sont très contrastés* ».

Par souci de transparence, les deux représentants de la ville au groupe de travail ont souhaité que dans le rapport, figure le chiffre de 5 postes au Croisic soutenu par l'association.

Actuellement, on recense 2 médecins généralistes au Croisic. L'une exerce à temps plein sur un cycle de trois semaines. Pour les besoins du rapport, il est considéré qu'elle exerce à 80 %. Pour l'autre médecin, on considère qu'elle exerce à 50 %. Un troisième médecin généraliste libéral exercera trois jours par semaine, dans un premier temps, à compter de septembre. Pour les besoins du rapport, on considère qu'elle exerce à 50 %. Cela fait un total de 1,8 Équivalent Temps Plein (ETP).

À Batz-sur-Mer, on recense trois médecins généralistes salariés représentant 2,8 ETP (source : Mairie de Batz-sur-Mer).

Cela amène à un total de 4,6 ETP médecins généralistes et salariés présents en septembre 2024 sur le territoire vie-santé (pour un total de 8)

**J'ai maintenant la grande satisfaction de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste libéral au Croisic d'ici la fin de l'année 2024. Il exercera à temps plein.** Cela portera le nombre de médecins généralistes libéraux à 2,80 ETP théoriques au Croisic (pour un objectif de 4). Pour le territoire vie-santé, cela porte le chiffre à 5,60 ETP et le besoin théorique descend donc à 2,40 ETP.

À l'issue des discussions, les deux représentants de la ville proposent dans le rapport, de s'associer avec la ville de Batz-sur-Mer afin d'étudier la création d'une antenne au centre de santé municipal Batzien et de recruter un salarié, qui exercerait dans la maison médicale du Croisic. Il appartient désormais aux élus de la commission spéciale « offre de santé » de se prononcer.

On arriverait ainsi au chiffre de 6,60 ETP sur le territoire vie-santé (pour un objectif de 8) et 3,80 ETP pour Le Croisic (pour un objectif de 4).

Concernant spécifiquement Le Croisic, on peut envisager que le Dr Mathivat augmente progressivement son temps de travail (c'est elle qui le définira). Il vient également de nous être communiqué que le Dr Gautherot effectue des visites à domicile pour ses patients Croisicais, à raison de deux jours par semaine, ce qui stabilise le besoin. Enfin, les consultations spécialisées (notamment en pédiatrie) qui étaient assurées par les généralistes vont permettre de libérer des créneaux depuis l'installation des spécialistes.

Les représentants de la ville proposent enfin de continuer les recherches pour convaincre, en parallèle, encore un médecin libéral de venir s'installer au Croisic, en fonction de l'évolution de l'activité des médecins en exercice au Croisic ou à Batz-sur-Mer. Il faudra s'assurer qu'avant toute nouvelle installation, les médecins en exercice permettent de garantir l'offre de soins.

D'autant que les infirmiers et les pharmaciens vont être sollicités dans le cadre de la Communauté professionnelle territoriale de santé pour prendre en charge certains soins afin de libérer des créneaux pour les médecins (ex. : certificats de pratique sportive, protocole pour certaines infections, etc.). Je n'entre pas plus dans le détail ceci ne relevant pas de ma compétence.

**On atteindrait le chiffre de 7,60 ETP sur le territoire vie-santé (pour un objectif de 8).**

Dépasser cet objectif est excessif. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les autorités compétentes que sont l'ARS et la CPAM. Je cite la CPAM qui répond à la « contribution » de l'AAS, « *le nombre de 8,4 médecins pour 7 000 habitants – la population du territoire vie-santé – est disproportionné* ».

Je reste très attachée à l'expression démocratique. Cependant lorsque des données, sous couvert de démonstrations mathématiques qui n'engagent que leur auteur – a fortiori contestées par les autorités compétentes – aboutissent à un résultat erroné et sont livrées à la population en exacerbant sa légitime inquiétude, j'appelle cela de l'instrumentalisation.

**Pour ma part, je valide les termes du rapport et considère que ces propositions sont raisonnables et suffisantes.**

**D'autre part, je déplore la diffusion d'un document de travail à destination des élus avant que ces derniers ne puissent travailler sur le sujet, alors même qu'il avait été expressément demandé aux représentants de l'association de ne pas le faire avant la réunion de la commission.** Cela est totalement irrespectueux envers les membres du conseil municipal, majorité comme opposition, qui ont, seuls, la légitimité de l'élection.

*Michèle Quillard, maire du Croisic et vice-présidente de Cap Atlantique.*